

JUIN 2026

Apremont

Infos

Chères Apremontoises, chers Apremontois

- Fête de la Saint Jean

Chers Concitoyens,

Vous êtes tous cordialement invités à la fête de la

Saint Jean

Samedi 20 juin 2026

Place du 8 mai à Apremont



La traditionnelle fête de la Saint-Jean se déroulera, comme chaque année, place du 8 Mai. Pour cette occasion, afin de vous restaurer sans que vous ayez à apporter vos pique-niques, deux food-trucks seront présents.

Le premier vous proposera une restauration traditionnelle : saucisses, merguez, burgers, frites, crêpes salées et sucrées, gaufres, churros, glaces, barbe à papa ainsi que des boissons soft, bière et vin.

Le second, quant à lui, vous emmènera aux Caraïbes avec ses spécialités locales, notamment ses accras, et ses rhums arrangés.

Nous tenons à préciser que ces deux commerçants ne sont pas rémunérés par la mairie : ils proposent leurs produits en toute indépendance, et pratiquent des tarifs raisonnables. Vos achats leur permettent de vivre cette journée avec vous.

Pour les enfants, un château gonflable sera installé à proximité, et ils pourront également goûter à la barbe à papa. Des jeux en bois seront mis à leur disposition, mais aussi pour les plus grands, qui se rappelleront sûrement de bons souvenirs...

Sur la pelouse, petits et grands pourront s'affronter lors d'un tir à la corde. Les plus jeunes pourront également participer à la traditionnelle course en sacs.

Le DJ sera là pour assurer l'ambiance et vous faire danser jusqu'à minuit. Enfin, si la météo le permet, nous clôturerons la soirée avec l'embrasement du Feu de la Saint-Jean, un moment emblématique de cette fête.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces instants de convivialité !

Programme

Accueil à partir de 19h00

"Marquissette"

Apéritif traditionnel offert par la Municipalité
à consommer avec modération... 🍷

Vers 20h00

Restauration avec 2 nouveaux « Food-trucks »

Le premier vous proposera :

Saucisses, merguez, burgers, frites, crêpes salées et sucrées, gaufres, churros, glaces, ainsi que des boissons soft, bière et vin.

Le deuxième :

Spécialités des Caraïbes notamment ses accras, ses rhums arrangés et autres produits culinaires locaux.

Animations pour les jeunes

Jeux en bois : Passe Trappe Géant, Jeu de la Grenouille, Barik, Click Ball, La Meule, ...

Tir à la Corde & Course en Sac

Le Grand Château Gonflable tant apprécié par les enfants.

Danse et Soirée Musicale

Animation DJ – tout public jusqu'à minuit

à la tombée de la nuit



Embrassement du "Feu de la Saint Jean"

(si les conditions météorologiques le permettent)

- Feux dans les jardins

RAPPORT D'INTERDICTION : LES FEUX DE JARDIN



POLLUTION &
SANTÉ PUBLIQUE



LOI ANTI-
GASPILLAGE



AMENDE :
JUSQU'A 750€



RESPONSABILITÉ
CIVILE ENGAGÉE



INCINÉRATEURS
PROSCRITS

Peut-on brûler des déchets verts (végétaux) dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Que dit la loi ?

La réponse est : Non.

En France, il est formellement interdit de brûler des déchets verts dans son jardin. Cette interdiction est en vigueur depuis la Loi N° 2020-105 du 10 février 2020, qui s'applique au brûlage à l'air libre ainsi qu'à l'utilisation d'incinérateurs de jardin.

Quelles sanctions en cas de non-respect de l'interdiction de brûler des déchets verts ?

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 750 €. Cette amende concerne également la personne qui met à disposition ou vend un incinérateur pour éliminer les déchets verts.

À noter : Si vous êtes incommodé par les odeurs ou les fumées de déchets verts brûlés, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour les nuisances occasionnées.



- **Fondation Apprentis d'Auteuil**



COMPÉTITION DE GOLF

Un drive pour l'avenir 6ème édition

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

PROGRAMME : Scramble à 4
Accueil à partir de 8h
Départ en shotgun à 9h
Remise des prix et buffet déjeunatoire

UGOLF - Golf d'Apremont
RD D606e, 60 600 Apremont

PARTICIPATION : 90 €
incluant green fee et déjeuner
Les dons au-delà de 90€ ouvrent droit
à une déduction fiscale.

Les fonds collectés bénéficieront
au collège de toutes les réussites
Marcel Callo à Nogent-sur-Oise,
Fondation Apprentis d'Auteuil.



INSCRIPTION :  contact.apremont@ugolf.eu  03 44 25 61 11

AVIS A LA POPULATION



Dans les grandes villes, on parle de criminalité organisée, de chaos urbain, de violences. Mais dans un petit village, comme le nôtre, les véritables fléaux qui gangrènent le tissu social sont d'une tout autre nature. Ce sont les incivilités... et la liste est longue :

Nuisances sonores

- Tondeuses, outils bruyants en dehors des horaires autorisés
- Musique forte, fêtes nocturnes
- Aboiements de chiens non maîtrisés

Dépôts sauvages et propreté

- Dépôts d'ordures en dehors des points de collecte
- Déchets verts jetés sur les bords de route ou chez les voisins
- Déjections canines non ramassées

Circulation et stationnement

- Vitesse excessive sur les routes du village
- Stationnement gênant (devant des propriétés, sur les trottoirs, aux carrefours, les passages piétons et les bandes jaunes)
- Non-respect des stops et priorités

Comportements vis-à-vis des voisins

- Non-respect des limites de propriété (plantations débordantes, clôtures litigieuses)
- Conflits liés aux animaux (chiens en liberté, poules...)

Conflits de voisinage numérique

- Caméras de vidéosurveillance orientées vers la propriété d'autrui
- Commentaires offensants, inappropriés ou intolérants publiés sur les réseaux sociaux locaux et qui nuisent au dialogue et au respect mutuel.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Travaux et constructions sans déclaration préalable ou permis de construire, non-respect des normes, ...

Dans nos gestes quotidiens, pouvons-nous, chacun à notre manière, garder en tête cette liste d'incivilités afin de rendre la vie plus agréable pour tous ?

Horaires d'Ouverture de la Mairie au Public :

Lundi : 09h30 - 11h30 ♦ Mardi & Jeudi : 15h30 - 17h30 ♦ Vendredi : 14h00 - 17h00 ♦ Samedi : 09h30 – 11h30
(les 1^{er} et 3^{ème} du mois)

☎ 03 44 25 35 14 ♦ Courriel : accueil@mairieapremont.fr ♦ Site internet : mairie-apremont60.fr

Monsieur le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Apremont Membre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)